

PRIX DES ANNONCES :

Ann. (avis d'ass. de soc.), la ligne, fr. 1.00; — Nécrologie, la ligne, fr. 1.00; — Faits divers (fin), la ligne, fr. 1.25; — Faits divers (corps), la ligne, fr. 1.50; — Chron. locale, la ligne, fr. 2.00; — Réparations judiciaires, la ligne, fr. 2.00.

Administration et Rédaction : 37-39, rue Fossés-Fleuris, Namur

Bureaux de 11 à 1 h. et de 3 à 5 h.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

L'Echo de Sambre & Meuse

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois, fr. 2.50 — 3 mois, fr. 7.50

Les demandes d'abonnement sont reçues exclusivement par les bureaux et les facteurs des postes.

Les réclamations concernant les abonnements doivent être adressées exclusivement aux bureaux de poste.

J.-D. COLLARD, Directeur-Propriétaire

La « Tribune Libre » est largement ouverte à tous.

UNE FORMULE DE PAIX

UNE FORMULE DE PAIX

Il y a une question qui brûle aujourd'hui toutes les lèvres : « Aurons-nous bientôt la paix ? ». A cette question, les gens bien informés répondent invariablement : « Nous en avons encore pour un an à peu près... ». Les plus pessimistes, les bruyeurs de noir, sages ou fous, hochent la tête et disent : « Cela pourra bien durer deux ou trois ans encore, quatre peut-être ».

Qui faut-il croire ? Et faut-il croire seulement quel'un ? De quoi demain sera-t-il fait ? Nul ne le sait. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que si la guerre ne se termine pas en 1918-19, elle pourra durer des années et des années encore...

C'est du moins l'opinion du plus autorisé des critiques militaires suisses, M. Stegmann. « Si la campagne d'automne, écrit-il, ne donne pas de résultat décisif, il n'y a plus de raison pour que la guerre cesse ».

Le feld-marchal de Moltke avait fait, il y a longtemps déjà, la même prédiction : « L'Empire allemand, disait-il, ne sera pas permis de se consolider que par un conflit mondial à la durée duquel il est impossible d'imaginer une limite ». L'ancien secrétaire d'Etat, von Kühlmann, n'a-t-il pas déclaré plus récemment que « la guerre actuelle ne pourrait se terminer par la seule force des armes et qu'elle ne se résoudrait que par une intervention diplomatique ? »

Il y a une autre solution : c'est la révolution qui risque d'être provoquée dans certains pays par la lassitude ou la faim.

Mais, comme nous le disions samedi dernier, cette solution serait la plus terrible de toutes : la révolution plongerait l'Europe dans un abîme de misères, pires que la guerre elle-même et serait probablement incapable de relever, avant un demi-siècle, les ruines qu'elle aurait accumulées. Elle nous ferait tomber du Charybde militariste dans le Scylla maximaliste. Les Russes en savent quelque chose.

Le mieux est donc d'envisager froidement la situation au début de cet été 1918 et de se demander si un rapprochement diplomatique est vraiment impossible ?

Le succès partiel de la récente contre-offensive française entre l'Oureq et la Marne a ranimé l'espoir des « jusqu'aboutistes ». Ils considèrent déjà comme probable une percée du front allemand par les armées du général Foch et rêvent d'une prochaine entrée des Alliés victorieux à Bruxelles, à Cologne ou même à Berlin.

Mais, pour l'observateur attentif, il n'en va pas de même. La contre-attaque, magistralement menée d'ailleurs, par le généralissime français, constitue simplement ce qu'on appelle en style de boxeur un *coup d'arrêt*, c'est-à-dire un coup porté à l'adversaire au moment même où celui-ci se rue pour frapper. La violence du choc « en retour » se trouve ainsi doublée par l'imprévu de la riposte et par l'élan même du premier agresseur.

Assurément, une telle méthode peut aboutir sur le *ring* à des résultats décisifs. Dans une guerre de mouvement, elle peut entraîner la victoire. Mais, la lutte à laquelle nous assistons offre un caractère tout différent. Elle met les deux adversaires en présence de positions formidables organisées.

La chimie, la mécanique, la physique se coalisent pour transformer le sol en un enfer et pour anéantir, dès leur début, les attaques les mieux préparées.

Ajoutons que sur ce front rétréci qui s'étend de la Mer du Nord au Sud des Vosges, les deux armées forment de part et d'autre une immense forteresse vivante dont l'épaisseur et la solidité paraissent défier les plus furieux assauts. Le merveilleux réseau dont disposent les Allemands dans le Nord français et en Belgique leur permet de renforcer à tout instant, leur front suivant les nécessités de la bataille.

Il apparaît donc que la diversion tentée par Foch n'ait procuré au généralissime français qu'un succès tactique et non une victoire stratégique. Dans le cas d'un recul allemand que resterait-il d'ailleurs de notre pauvre pays ? Cette pensée seule fait frémir.

La conclusion qui se dégage de ces constatations, c'est que la guerre pourrait se poursuivre pendant des années sans aboutir à la défaite absolue d'un des adversaires.

L'Angleterre a vu cela dès 1914, de là, le blocus étroit dans lequel elle a essayé d'étouffer l'Allemagne et l'Autriche. Elle a failli y réussir en 1915, lorsque les Empires centraux se sont trouvés claquemurés entre la Mer du Nord et les Carpathes où grouillaient des millions de Russes prêts à dévaler dans les moissons de la Hongrie. Alors, le juif berlinois Maximilien Harden, dans son *Zukunft* put chanter son fameux *Miserere...*

Mais aujourd'hui, la force militaire russe n'existe plus et l'Empire Empire moscovite qui s'ouvre à la pénétration allemande rend illusoire la possibilité d'un blocus absolu des Puissances centrales.

Les réquisitions de cuivre, de laiton, etc., qu'elles font parfois semblent n'avoir d'autre but que de leur procurer sur place les matières premières les plus immédiatement utilisables et de réserver leurs moyens de locomotion aux transports des troupes et du matériel.

Tout cela nous permet de conclure qu'au point de vue économique ou militaire, nous ne pouvons espérer une prompte cessation des hostilités.

De quelque côté que nous nous tournions, nous ne voyons qu'une issue à l'affreuse impasse dans laquelle l'humanité s'est engagée : c'est la consciencieuse révision des buts de guerre par les nationalités intéressées.

L'Allemagne a précisé les siens. Elle a fait connaître par la bouche de son chancelier, von Hertling, qu'elle restituerait la Belgique lorsque l'Entente garantirait aux Empires centraux l'intégrité de leur territoire et la pleine liberté économique.

Les socialistes allemands sont d'accord en cela avec le gouvernement de Berlin. Ils exigent la restitution à l'Empire des colonies qui lui ont été prises et réclament pour l'Europe centrale le libre accès aux grands marchés mondiaux.

On voit d'ici l'importance de la Belgique en ce qui concerne les voies d'expansion industrielle et commerciale que revendique l'Allemagne. La question des chemins de fer belges est une des plus graves qui se posent à l'attention de la diplomatie internationale.

Ce réseau représente la seule communication directe de l'Empire avec la mer. Si les Allemands s'en désintéressaient, ils risqueraient de perdre l'artère principale de leur commerce avec l'Angleterre et le Nouveau-Monde. Anvers est le premier port d'importation du Continent. En renonçant à l'utiliser, les Allemands se priveraient du meilleur élément de leur commerce océanique. Avant la guerre, nos voies ferrées desservaient un trafic de 8 à 9 millions de tonnes par an. Nos fleuves et nos canaux assuraient le transport d'un tonnage à peu près équivalent.

On comprend dès lors, l'affirmation de la *Gazette de Cologne*. « L'Allemagne se suiciderait, si elle acceptait de se laisser fermer l'accès de la mer libre, si elle en confiait la clef à un ennemi déclaré ».

Mais, d'autre part, l'Entente ne se montre pas moins catégorique. Elle prétend exercer sur nos réseaux un contrôle souverain. L'Angleterre notamment veut imposer au gouvernement belge un régime dans lequel la reconstruction et l'exploitation de nos chemins de fer seraient confiées à des capitalistes anglais.

Comment s'entendre ? La solution la plus pratique serait évidemment de laisser la Belgique maîtresse chez elle et de lui permettre d'arranger ses affaires à sa façon. Mais la Belgique n'a pas d'argent. Elle doit donc en emprunter, soit aux pays de l'Entente, soit aux Puissances centrales qui sont les premières intéressées à la question.

On conçoit combien le problème est difficile à résoudre.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que le moyen le plus simple de « solutionner » ce conflit serait de remettre notre réseau à un *consortium* international.

On parle d'internationaliser le problème des langues et des races. Pourquoi n'en ferait-on pas de même avec ce genre d'affaires économiques ?

Les Puissances de l'Europe ont un égal intérêt à maintenir la paix universelle. Il est donc naturel qu'elles acceptent de commun accord un terrain d'entente financier.

L'Angleterre a fixé déjà le montant de sa participation à la reconstruction de nos voies ferrées. Il s'élève, paraît-il, à 25 % du capital. La France pourrait s'y intéresser dans la même proportion. Il resterait alors pour les Puissances centrales 50 % des actions. Une partie pourrait être reprise dans la suite, par la Belgique elle-même.

Entretiens, celle-ci serait considérée comme gérante de cette Compagnie internationale des Chemins de fer et participerait aux bénéfices de l'exploitation.

Ce serait une manière élégante d'indemniser notre infortunée patrie de toutes les pertes qu'elle a subies et des sacrifices innombrables qu'elle a consentis.

Je donne l'idée pour ce qu'elle vaut. Présentée de cette façon sommaire, elle prêterait peut-être le flanc à certaines objections, mais elle me paraît contenir le germe d'un accord entre les belligérents actuels. Et cela vaut bien qu'on la discute.

L'internationalisation de notre réseau ferré n'a, d'ailleurs, rien qui révolutionne nos traditions.

Dès 1912 déjà, des personnalités éminentes, effrayées du peu de rendement financier de nos transports, avaient proposé de les affermer à court terme par voie d'adjudication. On en était même arrivé à vouloir les concéder purement et simplement à une société privée (conception extrêmement périlleuse qui aurait permis à tel ou tel Etat voisin d'acquiescer sous main toutes les actions).

La question fut soulevée sous cette forme en 1914, à la veille de la guerre.

Aujourd'hui, l'internationalisation de nos chemins de fer n'a plus rien qui puisse nous effrayer. Puisque la Belgique doit tout de même être « commanditée » par un consortium de Puissances, il vaut autant qu'elle le soit par les deux groupes intéressés.

Cette combinaison ménagerait les susceptibilités des parties en cause et garantirait leurs droits respectifs. Elle éviterait pour l'avenir les imprudences qui ont parfois si cruellement compromis notre politique de transport et si quelque conflit surgissait au sein du *consortium*, il serait justiciable du tribunal d'arbitrage qui siège à La Haye, et

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

« L'Echo de Sambre et Meuse » publie le communiqué officiel allemand de midi et le dernier communiqué français, douze heures avant les autres journaux

Communiqués des Puissances Centrales

Berlin, le 27 juillet.
Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Groupe d'armées du Kronprinz Rupprecht de Bavière.

En de nombreux endroits du front, l'activité combative s'est avivée dans la soirée. Durant la nuit, elle s'est accentuée à la suite de vaines poussées effectuées par les fantassins anglais notamment de part et d'autre de la Scarpe.

Groupe d'armées du Kronprinz Impérial.

Sur le front de bataille, entre Soissons et Reims, hier, l'activité combative a encore considérablement ralenti.

En Champagne, des deux côtés de Perthes, nous avons repoussé des attaques partielles des Français.

Groupe d'armées du duc Albrecht

Dans les Vosges et dans le Sundgau, poussées de reconnaissance couronnées de succès.

Vienne, 26 juillet. — Officiel de ce midi : Sur le théâtre de la guerre en Italie, une attaque ennemie a échoué près de Canove, dans les Sette Comuni.

Par ailleurs, pas d'événement particulier à signaler. Sur le front en Albanie, entre Kuci et la mer, nous avons atteint le Scutari sur plusieurs points. Notre marche en avant provoque de violentes contre-attaques ennemies.

Sofia, 24 juillet. — Officiel : Sur plusieurs points du front en Macédoine, canonnade réciproque plus violente à certains moments. A l'Ouest du lac d'Ochrida, dans la boucle de la Czerna et au Sud de Huma, nous avons repoussé de fortes patrouilles ennemies qui s'étaient approchées de nos lignes de sûreté.

Dans la boucle de la Czerna, nous avons forcé un avion ennemi à atterrir derrière ses lignes, où il a été détruit à coups de canons.

Berlin, 26 juillet. — Officiel.

L'ennemi a tenté des efforts surhumains pour nous arracher les hauteurs au Sud-Ouest de Reims, afin de pouvoir s'élancer plus avant au delà du bois de Reims.

Le but bien défini de toutes ces tentatives n'est autre que de se dégager de l'enceinte qui le menace près de Reims et, d'autre part, de chercher liaison avec les forces anglaises et américaines opérant près de Soissons pour prendre nos troupes comme dans une tenaille.

Les troupes d'assaut qui, depuis plusieurs jours déjà, se lancent contre l'aile droite de l'armée von Mudra, se composent d'une vraie macédoine de peuples.

Comme les Français ont déjà utilisé leurs réserves considérables dans les combats si violents et si sanglants qui ont précédé, ils se sont vus contraints de mettre en ligne sur leurs deux fronts leurs troupes auxiliaires et de faire appel à leurs alliés.

A côté de divisions anglaises, parmi lesquelles se rencontre la 51^e division, si éprouvée, on trouve une division italienne engagée au front entre Marfaux et Virgny.

Des escadrons de tanks s'avancèrent le 23 juillet dans le bois de Reims, mais furent culbutés par notre feu.

Un bataillon d'assaut italien et des troupes coloniales françaises se sont également lancés contre nos lignes.

DÉPÊCHES DIVERSES

La Haye, 25 juillet. — Les journaux apprennent de Londres qu'à l'occasion de la mort du tsar Nicolas, le roi Georges V a ordonné un deuil de Cour de quatre semaines.

Budapest, 25 juillet. — Les souscriptions au huitième emprunt de guerre hongrois clôturé hier ont produit dans les banques de Budapest la somme de 3.015 millions. Les souscriptions de province ne sont pas encore connues.

Londres, 25 juillet. — M. Bonar Law a annoncé aux Communes son intention de déposer une nouvelle demande de crédits et de faire à cette occasion un exposé de la situation militaire.

Luxembourg, 23 juillet. — C'est le dimanche 28 juillet qu'auront lieu les élections pour la Chambre.

La Chambre avait été dissoute le 14 juin, la grand-duchesse ayant opposé son veto au vote de plusieurs articles de la Constitution, dont l'un visant l'instauration du suffrage universel.

Stockholm, 25 juillet. — Le choléra semble vaincu à Stockholm. Il n'y a pas eu de nouveau cas cette semaine.

Zurich, 25 juillet. — Une dépêche de l'Agence Americana annonce que le ministre argentin des finances Salaberry a retiré sa démission.

Zurich, 25 juillet. — On annonce de Cordoba (Argentine) que des dépôts achetés à Moldes par les Alliés ont été détruits par un incendie.

Les dégâts s'élèvent à plus d'un million.

Londres, 25 juillet. — Lord Clinton, représentant du ministère de l'Agriculture, a déclaré à la Chambre des Lords que les perspectives pour la récolte ne sont pas aussi favorables qu'on l'avait cru.

Toutefois, la superficie des terres emblavées de froment a augmenté de 30 p. c. de sorte qu'on peut raisonnablement escompter un accroissement d'au moins 12 millions, ce qui compensera largement le déficit en avoine et en orge.

dont la compétence s'étend précisément à ce genre de question.

Une telle combinaison cadrerait absolument avec notre neutralité. On ne nous reprocherait plus d'avantager telle ou telle nation amie par d'inopportunes concessions en matière de réseaux.

Et la Belgique rentrerait vraiment dans son rôle qui consiste à servir d'intermédiaire aux grands peuples qui l'entourent, en s'enrichissant du transit énorme des marchandises européennes et des articles d'outre-mer.

Huit bataillons sénégalais furent littéralement jetés à plusieurs reprises au milieu de la fournaise.

Les déclarations d'un officier suppléant sénégalais du 64^e bataillon jettent un jour singulier sur la manière dont sont traités ces enfants de l'Afrique. Il affirme que des deux divisions coloniales se trouvant devant Reims et qui ne furent pas encore engagées, seuls les bataillons sénégalais ont été envoyés au feu.

On leur a raconté des choses épouvantables qui les attendent si, par hasard, ils tombaient aux mains des Allemands.

Derrière ces bataillons, qui sont condamnés à marcher à la mort, les Français ont mis en position des mitrailleuses et des batteries d'artillerie, qui ont reçu l'ordre de tirer sur les noirs qui feraient mine de reculer. Et les choses, en effet, se sont passées de la sorte.

En conséquence, les pertes de ces bataillons ont été particulièrement élevées.

Depuis deux ans que le 64^e bataillon séjourne en France, aucun homme n'avait encore obtenu un congé pour retourner au pays. Une fois par mois seulement, les hommes sont autorisés à envoyer une carte postale aux leurs.

Tous les prisonniers sont très montés contre ce traitement inhumain, qui est une honte pour la France, où l'on ne parle que de liberté et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Communiqués des Puissances Alliées

Paris, 26 juillet (3 h.)

Hier en fin de journée, nos troupes ont enlevé Villemonroir après une lutte acharnée. Nous avons fait 200 prisonniers et pris 20 mitrailleuses.

Plus au Sud, Oulchy-le-Château est tombé entre nos mains. Nous avons progressé à l'Est de la ville et capturé 4 canons.

Au cours des combats engagés hier dans la région de l'Oureq, nous avons fait plusieurs centaines de prisonniers.

Paris, 26 juillet (11 h.)

Au Sud de l'Oureq, journée marquée par une activité des deux artilleries sans aucune action d'infanterie.

Sur la rive Nord de la Marne, nous avons enlevé hier en fin de journée Reuil et la ferme des Savarts, et rejeté les Allemands aux lisières Sud de Binson-Orquigny et de Villers-sous-Châtillon.

Le total des prisonniers que nous avons fait dans la journée du 25, tant à Villemonroir que dans la région d'Oulchy-le-Château s'élève à sept cents.

Sur le front de Champagne, nos troupes après avoir brisé l'offensive allemande les 15 et 16 juillet, ont entrepris les jours suivants une série d'attaques locales.

En dépit de la résistance de l'ennemi, elles ont réalisé à l'Est de la Suippe une avance de 1500 mètres environ sur un front de 20 kilomètres.

Au Nord de la ligne générale Saint-Hilaire-le-Grand, Souain, Mesnil-les-Hurlus, nous avons reconquis toute la main de Massiges et réoccupé dans cette région nos anciennes premières lignes.

Au cours de ces opérations, nous avons fait plus de 1100 prisonniers, capturé 200 mitrailleuses et sept canons.

La Guerre sur Mer

Berlin, 27 juillet (officiel). — Nouveaux succès des sous-marins dans la zone prohibée autour de l'Angleterre : 18.000 tonnes bruts.

Berlin, 25 juillet. — Les journaux anglais et français prétendent que le navire torpillé le 20 juillet par un sous-marin allemand au Nord-Ouest de l'Irlande n'est pas le vapeur « Vaterland », mais bien le grand vapeur à turbines « Justitia » (32.120 tonnes bruts), de la White Star Line, achevé en Angleterre en 1917.

Avant que nous puissions nous prononcer sur l'exactitude de cette information, nous devons attendre le retour du sous-marin intéressé.

Le communiqué officiel relatif au torpillage du « Vaterland » était basé sur des radiotélégrammes.

Londres, 25 juillet. — Le vapeur « Justitia », construit en 1917, jaugeant 32.000 tonnes et appartenant à la White Star Line, a été coulé samedi à l'aube au large de la côte septentrionale de l'Irlande par un sous-marin.

Le navire avait six cents à sept cents personnes à bord, onze d'entre elles ont péri.

Le « Justitia » ne transportait pas de passagers. Les survivants ont été débarqués dans un port irlandais.

Le combat entre le vapeur et le sous-marin a duré vingt-quatre heures. La première torpille, lancée vendredi après-midi, à 8 heures, a détruit la chambre des machines, de sorte que le navire fut contraint de stopper. L'explosion a tué dix hommes.

Le sous-marin a encore lancé 9 torpilles, dont 2 seulement ont atteint leur but ; 4 torpilles ont été détruites à coups de canon avant qu'elles aient atteint le « Justitia ». Le navire a coulé samedi matin, à 10 heures.

Londres, 25 juillet. — D'après le « Daily Mail », de 3 à 8 sous-marins ont pris part à l'attaque contre le vapeur « Justitia ».

Les contre-torpilleurs qui le convoiaient les ont attaqués avec l'aide des navires de patrouille, et un remorqueur a pu prendre le vapeur à la remorque. De 3 h. de l'après-midi à 8 h. du matin, 7 torpilles ont été lancées sur le « Justitia ».

La première torpille l'a touché.

Elle ajouta é à ses conquêtes matérielles, le bénéfice moral de rapprocher les peuples rivaux et de les réunir sur son territoire, non plus pour de monstrueuses tueries, mais pour des échanges féconds et pacifiques.

Si la guerre aboutissait à ce résultat, la Belgique n'aurait pas payé trop cher d'être la petite et sublime patrie pour qui l'on souffre, pour qui l'on combat, pour qui l'on meurt...

Mais pourquoi ne pas s'entendre tout de suite ?

Dr H. HENQUINEZ.

A 10 h., un sous-marin est revenu à la surface et a lancé 2 torpilles, qui l'ont touché à l'avant et à l'arrière : il a coulé à 1 h. de l'après-midi.

Rotterdam, 25 juillet. — Du « Nieuwe Rotterdamsche Courant » :

Le « Justitia » — ancien « Statendam », de la Holland-America Linie — avait toutes les apparences du « Vaterland », ce qui pourrait expliquer une erreur de la part du commandant du sous-marin allemand.

La Haye, 25 juillet. — Le ministère des affaires étrangères a été avisé que le vapeur néerlandais « Zyllyk », chargé de céréales, est parti hier de New-York pour la Hollande.

Berlin, 26 juillet. — Le président de l'assemblée de la Canard Line s'est plaint des pertes graves dues à la guerre des sous-marins.

Les dégâts causés pendant le dernier exercice s'élèvent à 70 millions de shillings en chiffres ronds.

On peut se faire une idée de la valeur des cargaisons perdues en considérant que le vapeur norvégien « Vindeggen » (3.167 tonnes brutes), parti de l'Amérique du Sud et récemment torpillé à la côte américaine, avait à bord une cargaison de cuivre et de laine valant en chiffres ronds 30 millions de shillings.

Les Opérations à l'Ouest

Paris, 26 juillet. — Le critique militaire du « Journal des Débats » écrit que les plans de l'offensive française ont été établis par le général Pétain et soumis seulement le 13 juillet à l'approbation du général Foch, qui n'a donc guère collaboré à l'opération.

Paris, 26 juillet. — De l'Agence Havas : La charge de l'offensive a pesé sur les Français dans la proportion de 70 p. c., tandis que les autres alliés supportaient les 30 p. c. restants.

Londres, 26 juillet. — Du correspondant du « Times » sur le front à l'Ouest :

« Quoique les Alliés aient attaqué violemment et sans relâche ces derniers jours la position en cul-de-sac que les Allemands occupent sur la rive septentrionale de la Marne, ils n'ont réussi à avancer à certains endroits que de 800 à 1.000 mètres durant les dernières trente-six heures, tant la résistance des troupes allemandes a été opiniâtre. »

Il semble qu'il ne faille plus guère fonder de grands espoirs sur l'offensive du général Foch, car, abstraction faite d'autres motifs, la saison est trop avancée déjà.

Du reste, les Américains ne sont pas encore suffisamment exercés. »

Zurich, 25 juillet. — De la « Züricher Morgen Zeitung » :

L'ensemble de la bataille de la Marne s'est calmé.

Les Français sont essouffés et les Allemands reprennent haleine pour établir leur nouvelle ligne de résistance entre Soissons et la Marne. Ils se résignent aussi pour reprendre une nouvelle offensive.

En appréciant la situation militaire entre l'Aisne et la Marne, il ne faut pas perdre de vue que le but du haut commandement allemand est de décimer l'ennemi et non de gagner du terrain.

On peut en conséquence admettre que l'attaque d'une partie de l'armée du général von Boehn n'avait d'autre objet que de provoquer une contre-offensive du général Foch, de manière à épuiser toujours davantage les forces des Alliés.

Il est indiscutable que ce but a été très largement atteint.

Berne, 25 juillet. — On écrit de Paris à la « Presse télégraphique suisse » que pendant la nuit de dimanche à lundi, Calais a été bombardé à plusieurs reprises par des avions allemands.

Les dégâts sont considérables, et l'on compte de nombreuses victimes parmi la population.

DU HAVRE

Les députés belges résidant hors de Belgique ont terminé la discussion du projet présenté par M. Devèze concernant l'indemnisation des dégâts et ont commencé l'examen de l'organisation du crédit et des marchés, des traités économiques ainsi que du rôle de la diplomatie et des agents consulaires.

Pendant une réunion, à laquelle assistaient tous les ministres, il a été adressé une proclamation à l'armée pour lui exprimer toute la sympathie, l'admiration et la reconnaissance du parlement belge.

Une seconde adresse est envoyée au Roi Albert en témoignage de fidélité et enfin une troisième adresse rend hommage aux membres du parlement qui sont restés au pays.

Les députés procèdent ensuite à la nomination de la commission chargée d'examiner la question des langues. Sont nommés les députés et sénateurs suivants :

Empain, Borboux,

C'est surtout la classe nécessaire qui a assisté aux offices.

Berlin, 26 juillet. — On annonce de Reval le retrait de la proclamation militaire fixant les prix maxima des denrées alimentaires de toute nature dans le territoire de l'Esthonie. Seuls, restent en vigueur les prix imposés pour le lait et le poisson.

Berlin, 26 juillet. — La « Gazette de Voss » apprend par la « Nowaja Gasetta », de Pétersbourg, que, dans la séance de la Diète finnoise du 18 juillet, les représentants du nouvel Etat ont voté à la majorité sur la forme du gouvernement à adopter par la Finlande.

La proposition d'ériger la Finlande en monarchie a été définitivement adoptée par une majorité de 16 voix.

Ce résultat a provoqué en ville de vives manifestations de joie.

Moscou, 24 juillet. — Un ordre du jour de Trotzki interdit les voyages vers la côte de Mourmansk et d'Arkhangelsk, ainsi que vers le front tchèque-slovaque, sauf autorisation écrite du commissariat de la guerre.

Les contrevenants seront passibles de la peine de mort.

Moscou, 25 juillet. — Le Comité central des commissaires du peuple a décidé de licencier la Garde Rouge et de reconstituer une armée régulière d'après un nouveau plan de réorganisation.

Cette décision a été prise en raison de l'attitude douteuse de la Garde Rouge à l'égard des socialistes révolutionnaires.

Le principe de recrutement volontaire sera abandonné et remplacé par la conscription. D'autre part, la solde sera diminuée et une discipline plus sévère sera introduite dans l'armée.

Parfaitement. Paris, 25 juillet. — On écrit de Moscou au « Temps » que la situation se trouble de jour en jour, il y a eu des milliers d'arrestations.

Les prisons débordent, et l'on a dû incarcérer dans d'autres locaux une partie des gens arrêtés.

Dix-neuf clubs de révolutionnaires socialistes ont été fermés.

Moscou, 26 juillet. — Au cours de l'instruction ouverte contre les instigateurs du coup d'Etat contre-révolutionnaire, les autorités ont fait arrêter plus de soixante des principaux chefs des Cadets.

Kief, 25 juillet. — Un Congrès monarchiste réuni à Kief et auquel ont pris part de nombreux chefs des partis russes de droite, vient de prendre fin.

La majorité demandait le rétablissement en Russie de la monarchie absolue ou l'instauration d'une dictature militaire.

Les membres de l'opposition, ecclésiastes et nationalistes, préconisant une monarchie constitutionnelle, le Congrès a voté une résolution favorable au rétablissement du « statu quo » d'avant la révolution de février.

Moscou, 25 juillet. — La famine règne dans le gouvernement de Nowgorod.

Des troupes y ont été envoyées et l'on craint qu'il en aille de même dans le gouvernement de Volodga.

Londres, 26 juillet. — On mande de Pétersbourg au « Morning Post » :

Après avoir occupé Jaroslavl, les Tchèques-Slovaques ont été renforcés par des groupes de paysans rebelles.

Les Tchèques-Slovaques approchent de Moscou (250 kilomètres séparent Jaroslavl de Moscou).

Charbin, 25 juillet. — Un accord a été conclu entre le général Horvath et les Tchèques-Slovaques, au termes duquel ces derniers soutiendront le général dans sa marche sur Chabarowsk et dans la Sibirie occidentale.

Le gouvernement prendra en mains l'administration civile de Nikolaï et de Vladivostok.

Les troupes marchant sur Chabarowsk disposent de 60 pièces d'artillerie lourde.

Cependant, le moral des troupes est assez sérieusement ébranlé à la suite de la défaite subie près de Nikolaï.

Moscou, 24 juillet. — D'après une information officielle, les Tchèques-Slovaques se sont emparés de Simbirsk, malgré une résistance acharnée des troupes des Soviets.

Par suite de la chute de Simbirsk, non seulement la rive gauche du Volga, mais aussi une partie du territoire du gouvernement du Volga sont tombés au pouvoir des Tchèques, dont la marche victorieuse continue.

La « Pravda » dit que l'insurrection fait taire la haine et qu'il est à espérer que la chute de Simbirsk, qui était l'un des points d'appui de la puissance des Soviets et un grenier d'abondance pour la Russie, réveillera l'ardeur des indifférents.

Le danger croît de jour en jour et s'approche à pas de géant.

L'ennemi est nombreux et bien organisé. Si la chute de Samara a laissé indifférents les travailleurs, la perte de Simbirsk doit réveiller l'ardeur des prolétaires.

REVUE DE LA PRESSE

« La Belgique » rapporte que, dans un important ouvrage récemment paru sous le titre « The Eclipse of Russia », l'écrivain anglais bien connu E. J. Dillon présente Guillaume II comme le plus fervent et peut-être le premier partisan de l'idée d'une Ligue des Nations.

Il rêvait pour l'Europe d'un immense Etat fédératif dont l'empire allemand offre le modèle en raccourci.

Il lui semblait possible de constituer, pour les peuples de l'Europe, une sorte de gouvernement central qui engloberait tous les pays, même la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, qui font partie aujourd'hui du conseil fédéral allemand.

L'Empereur avait la conviction que de cette confédération de peuples sortirait une humanité mieux organisée, mieux conduite et plus confiante dans l'avenir.

Son idéal de la vie interétatique ne s'éloigne que sur un ou deux points de la Ligue des Nations préconisée par le président Wilson.

Wilson, Guillaume II seraient donc à peu près d'accord, partisans du même idéal de paix, de fraternité et de solidarité universelle. Quel est donc le mauvais génie qui empêche ces hommes-là de s'entendre ?

Les braves gens qui voudraient s'attacher à résoudre cet attachant problème, feront bien de ne pas perdre de vue la petite dépêche suivante :

Washington, 11 juillet.

Le Congrès a voté une résolution, par laquelle le président de la République est prié de publier une proclamation invitant le peuple américain à prier tous les mardis pendant une minute pour la victoire.

Les Américains veulent la victoire. Et les Anglais aussi, et les Allemands, et les Français, sans compter les autres.

Feuilleton de « l'Echo de Sambre & Meuse »

— 75 —

Le Mystère d'un Hansom Cab

par FERGUS W. HUME

Pas précisément, répondit Madge en ramassant le livre. Je veux que vous appreniez du bon anglais, et vous n'en trouverez pas là-dedans. Mais il fait trop chaud aujourd'hui pour prendre une leçon, Sal; approchez une chaise, et causons.

Sal obéit. Madge voulait lui adresser une question, et elle hésitait, ne sachant comment s'y prendre.

Depuis quelques temps, la tristesse et l'irascibilité de Brian l'inquiétaient beaucoup et, avec le vif instinct de son sexe, elle les

Alors, c'est bien simple.

La raison pour laquelle on ne s'entend pas, c'est que chacun veut avoir raison tout seul !

« Le Bruxellois » constate que, de tous les travailleurs, les employés ont jusqu'à présent le sort le plus misérable.

Leur manque de solidarité a maintenu leurs organismes professionnels dans une parfaite impuissance. Ils sont restés à la merci du patron, sans espoir de relèvement.

C'est dans les dures leçons actuelles que les employés doivent puiser les éléments pour la lutte future. Mais il faut surtout qu'ils abandonnent cette conception ridicule de se croire une classe bourgeoise.

Les employés ne sont ou ne seront jamais que des prolétaires, cachant sous leur veston beaucoup de misère : des salaires, après tout.

Le mot bourgeois ne fut jamais pour eux qu'un piège tendu à leur orgueil et à leur raison : jusqu'à présent, ils ont toujours donné dans le panneau.

Dans la formidable rivalité des classes qui inaugurerait l'ère de demain, les employés ne peuvent à aucun prix, s'ils veulent améliorer leur sort, verser dans les erreurs du passé.

De nouvelles lois, des contrats de travail plus solides, des droits plus étendus, une amélioration de leur sort s'impose.

Mais, pour atteindre ces buts, ils doivent, répétons-le, se pénétrer de cette vérité qu'ils ne peuvent s'émanciper que par leur propre volonté.

Parfaitement.

Proletaires en veston, unissez-vous. Unissez-vous aux autres, aux prolétaires en bourgeois.

L'union fait la force !

Jean CIZETTE.

Petites Chroniques

Un lecteur de Dinant nous envoie le beau poème en prose que voici :

Wallonie,

Ecoutez la chanson du vent dans les forêts : les doux frémissements de la brise joie ou les accents furieux du vent rageur.

Ecoutez les mille bruits qui montent de la terre féconde, entendez-vous ce travail sourd et continu qui s'opère dans les entrailles du sol, le mouvement incessant de la graine qui pousse.

Ecoutez le gazonillis joyeux du ruisseau qui court dans les herbes fleuries, le murmure de l'eau limpide dans ce clair matin de juin, le chant grave du grand fleuve superbe et le grondement du torrent dans la montagne.

Ecoutez les oiseaux qui jaspent, les oiseaux qui lancent leur hommage à la terre, leur hommage de notes cristallines et émuees.

Ecoutez toute la symphonie enchantée du Printemps triomphant.

Tout cela est moins doux à mon oreille que ton nom seul, ô Wallonie !

Voyez-vous ces champs immenses s'étendant à perte de vue, ces blés mûrissant sous les ardents rayons du soleil, cette mer de verdure jolies et fraîches, ce vert plus sombre des grandes forêts de l'Ardenne, ces montagnes fleuries et riant au soleil, ces rochers austères dominant la vallée profonde et mettant une note sévère dans la joliesse du paysage, ces ruisseaux vagabonds et rieurs, à la marche capricieuse et folle, ces torrents tumultueux se couvrant d'une écume épaisse et blanche, ces torrents à l'âme sauvage et indomptée, comme votre âme, ô Wallons.

Tout cela, c'est toi, ma Wallonie, c'est la magnifique manteau dont ta beauté se pare.

Et maintenant sentez-vous la caresse de la brise, le frémissement des feuilles sur votre main, la chaleur vivifiante du soleil ? Sentez-vous surtout l'âme de la Patrie wallonne qui monte de cette terre sacrée et qui enveloppe et retient votre cœur.

Tout notre amour ardent et vibrant va vers toi, ô Wallonie, en une offrande enthousiaste et sincère. Accepte-la de la main de tes fils, cette offrande; accepte leur proclamation d'amour infini et pur; qu'elle réjouisse ton cœur de mère, ô ma Patrie wallonne.

Nos bras, ils sont à toi; nos forces, nous te les avons données; notre sang, nous le verserons si ta cause le réclame un jour. La lutte commence pour ta liberté, la lutte loyale et sacrée. Tous nous y courrons, pas un ne restera en arrière et nous montrerons au monde que nous sommes Wallons avant tout, que notre cœur est wallon et que nous voulons rester Wallons !

Pierre DEJARDIN.

Petit Carnet Juridique

Il nous reste, pour clore notre chapitre d'énumérations, à expliquer à nos lecteurs la portée de certaines expressions qui reviennent souvent sous notre plume.

Le plat que nous allons servir est assez indigeste, mais, par le temps d'alimentation qui court, les estomacs les plus délicats avalent tant de choses que nous sommes persuadés que nos « expressions juridiques légèrement arides » passeront sans occasionner trop de mal.

Abordons donc le sujet, sans autres commentaires.

Que faut-il entendre par les termes suivants : Droits civils, civiques et politiques.

Les droits civils appartiennent aux personnes et ont pour objet les rapports entre ces personnes et ce, au point de vue de leur intérêt privé.

Tous les belges jouissent des droits civils; quant aux étrangers il y a lieu de faire certaines distinctions. En vertu de la constitution tout étranger qui se trouve sur notre territoire jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi.

Il est à remarquer que ce principe n'est pas absolu. C'est ainsi notamment que les étrangers qui ont obtenu l'autorisation d'établir leur domicile en Belgique jouissent de tous les droits civils tant qu'ils continuent à y résider.

Il y a lieu de distinguer entre la jouissance des droits civils et leur exercice.

La jouissance c'est la faculté accordée par la loi; l'exercice c'est l'usage de cette faculté.

Les incapables — mineurs, interdits, femmes mariées — jouissent des droits civils, mais n'en ont pas l'exercice.

Quant aux droits civiques, ce sont ceux appartenant à l'individu en tant que citoyen de l'Etat, notamment le droit de remplir des fonctions ou emplois publics.

Certaines condamnations font perdre ou mieux entraînent l'interdiction de ces droits.

Les droits politiques sont ceux qui appartiennent aux citoyens en tant qu'ils participent à l'exercice de la puissance publique.

Épinglons parmi ces droits : les droits de vote et d'éligibilité.

Venons-en maintenant à l'explication de l'expression : droits réels, droits personnels.

Le droit réel est celui que l'on possède directement, immédiatement sur une chose et ce sans l'intermédiaire d'une personne déterminée.

Le droit réel affecte donc la chose aussi, quand il s'agit d'un immeuble, celui qui le possède peut l'exercer contre tout détenteur.

Ce dernier droit porte le nom juridique de *Droit de suite*. En effet, il suit la chose entre les mains de tout détenteur.

Parmi les droits réels, nous rangeons : la propriété, l'usufruit, l'usage, les servitudes, l'habitation, l'emphytéose, la superficie, l'hypothèque.

Les droits personnels qu'on dénomme plus exactement « Droits de créance » sont ceux qui naissent d'une obligation, ces droits n'existent sur une chose que par l'intermédiaire d'une personne. Ces droits existent entre les personnes dénommées... Créanciers et Débiteurs.

Compris dans ce premier sens, les droits personnels sont opposés aux droits réels.

On désigne aussi par « Droit personnel » le droit qui appartient exclusivement à une personne, l'usufruit s'éteignant par la mort de celui à qui il appartient est, en ce sens, un droit personnel.

En droit, le droit réel l'emporte sur le droit personnel.

En matière de bail, cette question de « Droit réel » joue un certain rôle.

Si le bailleur vend la chose louée, l'acquéreur a un droit réel et il peut expulser le fermier ou le locataire dont le bail n'est pas authentique ou n'a pas de date certaine.

On donne donc à un bail notamment par son enregistrement, formalité qui, depuis un certain temps, ne coûte presque plus rien.

Bien entendu, les commentaires faisant la loi des parties on peut malgré tout, se réserver par le bail, le droit d'expulser.

Quant aux dommages-intérêts le bailleur, le cas échéant, en est possible vis-à-vis de son locataire évincé et de suivant certaines distinctions que nous ne pouvons signaler ici.

Terminons notre ennuyeuse terminologie par quelques mots sur la théorie de ce que l'on appelle : Droits acquis.

Les « Droits acquis » sont ceux que l'on possède déjà avant le fait ou l'acte que l'on nous oppose, pour en jouir.

Le respect des « Droits acquis » s'impose et une législation qui n'en tiendrait pas compte ne mériterait pas le nom de législation car une telle législation violerait l'équité la plus élémentaire.

Il y aurait long à écrire sur la portée, sur l'étendue des droits acquis ; sur les distinctions à établir.

Si l'occasion s'en présente, nous reviendrons sur un sujet que nous n'avons pu qu'effleurer aujourd'hui.

Nous arrêtons ici notre nomenclature suffisante d'ailleurs pour donner aux lecteurs qui auraient bien voulu nous prêter quelques moments d'attention une idée générale du « Droit » et de certaines expressions qu'il comporte.

Samedi prochain, si le bon Dieu nous prête vie et... notre éditeur ses colonnes, nous aborderons l'étude des contrats.

Paul ALBAIN.

Chronique Carolorégienne

Les cléricaux à l'œuvre.

Quelques mots encore à propos de l'affaire Soedt dont nous avons parlé dans notre numéro du 24 courant.

L'« Ami de l'Ordre » insère le droit de réponse de M. Soedt et le fait suivre des commentaires suivants : « Notre correspondant de Charleroi répond : Je maintiens intégralement mon information et au besoin, je donnerai les noms des agents qui ont ramassé le délinquant. Ce que j'ai écrit est la pure vérité. »

Et notre confrère « La Région de Charleroi » qui, dans son numéro du 25 courant, reproduit ces commentaires à titre documentaire, ajoute : « N. B. — Nos renseignements particuliers nous incitent à croire que notre

ferme, en joignant les mains, quelle peut être la femme que M. Fitzgerald a été voir, et d'où venait-elle ?

— Grand-mère l'a trouvée un soir dans la petite rue de Bourke, tout près du théâtre. Elle était ivre-morte, et nous l'avions emmenée à la maison avec nous.

— C'était bien de votre part.

— Oh! ce n'était pas ça. Grand-mère voulait avoir ses vêtements. Elle était admirablement habillée.

— Et... elle lui prit ses vêtements ? Que c'est mal !

— Le premier venu l'aurait fait, si ce n'avait pas été nous, répondit Sal d'un air indifférent.

Mais grand-mère a changé d'idée, quand elle a été à la maison. J'étais sortie pour aller chercher du gin pour grand-mère, et, quand je rentrai, elle tenait la femme dans ses bras et l'embrassait.

— Elle l'avait reconnue ?

confrère est dans l'erreur. » Il semble donc résulter des dires du correspondant de Charleroi à « L'Ami de l'Ordre » que M. le commissaire de Charleroi, M. Poinboéf, aurait délivré à M. Soedt, un certificat de complaisance, ce qui serait grave, très grave.

Nous demandons donc à « L'Ami de l'Ordre » de publier émanant de son correspondant de Charleroi, les noms des agents qui ont ramassé le délinquant, et nous demandons à M. le commissaire Poinboéf de poursuivre cette affaire à fond.

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer la mort de Mademoiselle Adelina SONVEAUX

décédée à Namur, le 27 juillet 1918, à l'âge de 25 ans. L'absoute, suivie de l'inhumation au cimetière de Belgrade, sera dite le lundi 29 courant, à 4 h., en l'église de Saint-Servais.

Réunion à la mortuaire, rue Muzet, 10, à 3 h. 1/2.

Chronique Locale et Provinciale

Conseil communal de Namur

Réunion du 26 juillet. — La séance est ouverte à 5 h. 10. Présents : M. A. Procès, bourgmestre ; MM. Delonnoy, Lecocq, Charlier, Ronvaux, échevins ; Detombay, Van Meldert, Lemaitre, Wodon, Falmagne, Charlier, Attout, Antoine, Gris, Houdret, conseillers ; Luchie, secrétaire.

Monsieur le bourgmestre fait part du décès de M. Stern, inspecteur-dentiste des écoles de la ville.

M. Stern a servi les intérêts de la ville avec la plus grande intelligence et le plus grand dévouement. Le desintéressement complet a toujours présidé au travail du zèle et distingué praticien.

M. le bourgmestre propose d'envoyer une lettre de condoléances à la famille. Tous les conseillers debout donnent leur approbation.

1. Centimes additionnels pour 1918.

M. Lecocq, échevin des finances propose de voter les mêmes centimes additionnels qu'en 1917. Adopté.

2. Projet de nouvel emprunt à contracter : renvoyé à la commission des finances et du commerce.

Un projet d'appliquer la taxe sur les cercles des jeux existant en ville, cette proposition est renvoyée également à la commission des finances.

3. Commission d'appropriation. Proposition de M. le conseiller Detombay.

La tâche de la commission étant beaucoup plus étendue qu'au début des événements on décide d'élaborer un projet marquant sa compétence d'une façon plus détaillée et de fixer des prix se rapprochant le plus possible de celui de revient.

Le principe est accepté et renvoyé pour le surplus au huis-clos.

4. Projet de création d'une école professionnelle pour garçons. Rapport de la commission spéciale.

M. Detombay lit les conclusions tendant à créer l'Ecole professionnelle des Arts et Métiers de Namur.

Le rapport prévoit une population de 150 élèves au début, le budget pour 1918 sera de 35.000 frs.

Le directeur devra être un ingénieur des mines de préférence connaissant l'enseignement, son traitement sera de 8.000 frs avec augmentation jusqu'à 12.000 frs, il aurait le même grade qu'un préfet d'arrondissement.

Il lui sera adjoint un secrétaire-trésorier au traitement de 1200 fr.

Le directeur devra donner tout son temps à l'école et ne pourra cumuler aucune autre fonction.

Il sera nommé une commission administrative composée en grande partie d'industriels de Namur.

M. Van Meldert combat le projet.

M. Detombay insiste à ce que le public connaisse ce rapport et en donne lecture.

La lecture de ce rapport dure plus d'une heure. Beaucoup de conseillers se retirent dans l'antichambre. Le bruit de vives discussions parvient jusqu'à la salle des séances.

La plupart des conseillers rentrent en séance. Une discussion interminable s'engage.

M. Ronvaux et M. Gris d'admettent pas toutes ces discussions pleines de mesquineries politiques quand il s'agit d'un projet d'intérêt général.

M. le bourgmestre propose de lever la séance publique et de remettre la discussion à lundi. Il est 7 h. 30.

APPELS

Les appels suivants auront lieu pendant le mois d'août 1918 :

Tous dans la Salle de Gymnastique de l'Athénée, rue Basse-Marcelle.

1. A. Garde Civile : Officiers et soldats numéros 1 à 300, à 3 h. » 301 et suiv. à 3 h. 15.

le jeudi 8 août.

B. Les Invalides ennemis qui ont pris part à la guerre, ainsi que les personnes qui ont été prisonnières de guerre civiles : à 3 h. 30, de l'après-midi, le jeudi 8 août.

C. Séminaire : à 3 h. 45, de l'après-midi, le jeudi 8 août.

2. Les Etrangers Ennemis : (Tous les hommes nés de 1877 à 1901)

Italiens, Français, Anglais, Russes, Serbes, Monténégrins, Japonais, Portugais, Roumains, ainsi que les sujets des Etats-soumis : Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Chine, Brésil, Cuba, Haïti, Panama, Bolivie, Honduras et Guatemala, Grèce, Siam, Libéria, Costa Rica, Pérou, Uruguay, Nicaragua et l'Equateur.

à 3 h. 30, de l'après-midi, le jeudi 8 août.

3. Les Belges en surveillance : NAMUR. — Les personnes nées en :

Le lundi 5 août 1918.

1877-78, à 3 h. de l'après-midi.

1879-80, à 3 h. 15 » »

1881-82, à 3 h. 30 » »

1883-84, à 3 h. 45 » »

1885-86, à 4 h. » »

Le mardi 6 août 1918.

1887-88, à 3 h. de l'après-midi.

1889-90, à 3 h. 15 » »

1891-92, à 3 h. 30 » »

1893-94, à 3 h. 45 » »

1895-96, à 4 h. » »

Le mercredi 7 août 1918.

1897, à 3 h. » »

1898, à 3 h. 15 » »

1899, à 3 h. 30 » »

1900, à 3 h. 45 » »

1901, à 4 h. » »

SAINT-SERVAIS. — Les personnes nées en :

Le vendredi 9 août 1918.

1877-84, à 3 h. de l'après-midi.

1885-91, à 3 h. 15 » »

1895-01, à 3 h. 30 » »

BOUGE, à 4 h. » »

SAINT-MARC, à 4 h. » »

— Oui, je le suppose; et, le lendemain matin, quand la femme fut dessouée, elle sauta au cou de grand-mère en s'écriant : « Je venais vous voir ! »

— Et alors ?

— Alors, quand grand-mère m'a mise à la porte, et elles eurent ensemble une longue conversation; et, quand on me permit de rentrer, grand-mère me dit que la dame serait avec nous parce qu'elle était malade, et m'envoya chercher M. Whyte.

</

ON DEMANDE
dans chaque localité, personne débrouillard pour affaire lucrative et facile à traiter. Seules offres sérieuses prises en considération. Ecrire : Collet, 1, rue des Teinturiers, Bruxelles. 6727 2

VISITEZ
Nouvelles Galeries
DU 6685
GRAND BAZAR SAINT-JEAN
rue de l'Ange et rue des Fripiers
NAMUR

La meilleure
TEINTURE RAPIDE
des ménagères
teint laine, demi-laine, coton,
soie, demi-soie, lin, etc.
MAISON HOLLANDAISE
GROS 30, rue St-Nicolas, 30 DETAIL
On demande des représentants partout. 5837

Clinique Dentaire
du Docteur J. BAIJOT, à Sugny
Pour mettre fin à des maux de dents, pour les gens intéressés, le Dr Baijot, spécialiste pour la bouche et les dents, depuis 1906, rappelle à sa clientèle que le mécanicien-dentiste, L. de Leeuw, ex-opérateur de M. A. Sasserath, a quitté cette maison fin mai, pour entrer à son service en juin 1918; les travaux de M. de Leeuw, antérieurs à cette date, ne concernent donc pas le Dr Baijot. Toutes les correspondances doivent être adressées au Dr Baijot lui-même et toutes les quittances doivent porter sa firme. 6731

Appareils perfectionnés, sérieusement garantis et toujours placés par nous-mêmes, sans intermédiaires, à domicile sur demande : pas de remboursement. Transformation des appareils défectueux avec garanties.
Laboratoire spécial de Prothèse Dentaire dirigé par M. J. Herman, à Bruxelles.

VERRES SPECIAUX COULES
Verres à Vitres 6730
Verreries LECOMTE-FALLEUR, à Jumet

Acide Acétique
FABRIQUE AUTORISÉE
G. MOREELS
19, rue de la Fontaine
BRUXELLES (MIDI)
PUR — PURISSIME — GLACIAL
Demandez prix 6728 2

Visitez les vastes magasins
V. Marcq-Gérard
59, rue des Brasseurs, Namur
3302 (Annexe 4, rue du Bailly)
Bascules ordinaires et bétail, peâserie en tous genres, lits et lavabos en fer, échelles à légumes, fours (Pistons) à cuire le pain, formes à pain, articles émaillés, buanderie en tôle acier pour comités.

RECHAUDS A GAZ
Séchoirs pour légumes et fruits, bœufs pour ces services, fours à pain au gaz et charbon. 5083
Maison TRUSSART-GARITTE
plombier-peâserie, 8, rue de Fer, Namur.

FERS A CHEVAL
FERS — MÉTAUX — TUYAUX
Vve Eucher-Gérard et Fils
25, rue Saint-Nicolas, 25, NAMUR
4098

Poitrine Opulente
en 2 mois
par les
PILULES GALEGINES
Seul remède réellement efficace
PRIX : 5 FRS.
Pharmacie MONDIALE
63-65, rue Antoine Dansaert, Bruxelles-Bourse
NAMUR : Pharmacie de la Croix Rouge,
5077 2, rue Godsfroid, 2

La 5^e édition du **Guide pratique de la Culture** des légumes, des arbres fruitiers et des abeilles, par J. DRICOT, vient de sortir de presse, avec une annexe sur la taille Lorette et sur le poulailler pratique.

Ce livre de 400 pages est en vente au prix de 5 fr., chez M. BERGE, éditeur, à Gembloux, et chez les libraires. 6084 10

Maison Dupuis-Joiet
48, rue Lucien-Namèche, Namur
CHAUDIÈRES en tôle d'acier pour chaudières, fabricants de sirop et soupes communales. 5068

A LA MÉNAGÈRE
GROS — DÉTAIL

E. Simon-Demeuse
NAMUR
1, rue Borgnet
et rue Rogier, 1
— 504 —

Articles de ménage en tous genres
Chaudières et seaux galvanisés
Arrosoirs, tonneaux à purin
Rateaux en bois, Fourches à foin
Faux, Fendilles, Pierres à aiguiser
Bocaux à conserves, Stérilisateur
Séchoirs à fruits et légumes
Garde-manger toutes dimensions
5098 13 Presses à fruits et à vinaigre

Salle de Ventes Em. Richelet
15-17, Rue du Président, Namur.
VENTE PAR HUISSIER A NAMUR
Pour cause de départ
Vente Publique d'un Bon Mobilier
Meubles de bureau

Le mardi 30 et mercredi 31 juillet 1918, chaque jour à 2 heures, l'huissier J. Sterpin, vendra publiquement en la salle de ventes E. Richelet, 15-17, rue du Président, 15-17, à Namur, un nombreux mobilier comprenant principalement :
1. Une bonne salle à manger en chêne ciré avec chaises tendues de cuir ; 1. Mobilier de bureau composé d'une bibliothèque, 1 bureau, 1 fauteuil et 3 chaises ; 1 chambre à coucher en chêne, composée de 6 pièces ; 1 chambre à coucher en acajou ; 1 joli salon laqué blanc, composé de 2 fauteuils, 1 canapé, 6 chaises, 3 tables, 1 glace avec peinture, 4 vitrines, tapis, tenture, etc.
DIVERS : Armoires, tables, bennes cuisinières, bureaux, chaises, garde-robe en chêne, poêle à feu continu, pupitre d'enfant, chaises, berceau bois courbé, quantité de linges, vêtements, chaussures, etc.
Au comptant, 10 %.

EXPOSITION : Lundi 29 de 9 à 7 heures et mardi 30 juillet de 9 heures à midi.
AVIS — On accepte le mobilier, linge, objets d'art, etc., pour être mis en vente. Expertise gratuite à domicile. 6703 1

Etude de M. Georges PIRSON, notaire, à Namur

Le mardi 30 juillet, à 10 heures 1/2, en l'étude, Me Piron vendra définitivement, à la requête du propriétaire et à l'intervention de Me Danwe, notaire à Eclou, une belle maison de commerce, sise à Namur, rue de la Halle, n° 13 et 15, de 1 a. 25 c.
Cet immeuble situé en plein centre de la ville, près des marchés et de la Halle, convient admirablement pour tous genres de commerce. 6695 1

Le samedi 3 août, à 1 h., en l'étude, le notaire Piron, de Namur, vendra, à la requête des propriétaires et à l'intervention de Me Petitjean, notaire à Eghéze, 45 hectares environ de terres et prés et censeaux désignés :

COMMUNE DE CHAMPION
1. Terre, lieu dit Les Sarrazins, de 6 h. 13 a. ; — 2. Autre, lieu dit Campagne de Jette Pez, de 8 a. 12 c. ; — 3. Autre, même lieu dit, de 1 h. 25 a. 60 c. ; — 4. Autre, même lieu, de 13 h. 52 a. 70 c. ; — 5. Autre, même lieu, de 6 a. 40 c. ; — 6. Autre, lieu dit Al Bornes Slat Martin, de 22 a. 38 c. ; — 7. Autre, lieu dit Aux Mines, de 1 h. 28 a. 19 c. ; — 8. Autre, lieu dit Aux Quatre Bonniers, de 8 hect. 33 a. 99 c. ; — 9. Autre, lieu dit Aux Treis Bonniers, de 8 h. 62 a. 40 c.

COMMUNE DE DAUSSOUX
Terre, lieu dit Quai de Loge, de 7 s. 70 c. ; — Autre, lieu dit Campagne del Bourlotte, de 4 a. 40 c. ; — Autre, même lieu dit de 15 a. 80 c. ; — Autre, même lieu dit, de 43 a. 90 c. ; — Autre, même lieu dit, de 1 h. 64 a. 50 c. ; — Autre, même lieu dit, de 57 a.

COMMUNE DE WARAT-LA-CHAUSSEE
Terre, lieu dit Campagne de Bouchy, de 1 h. 2 a. 30 c.

COMMUNE DE DHUY
Pré, lieu dit Try de Mu, de 62 a. 30 c. ; — Pré, même lieu dit, de 58 a. 70 c. ; — Pré, même lieu dit, de 6 a. 10 c.

COMMUNE DE SAINT GERMAIN
Terre, lieu dit Marcoffesses, de 8 h. 51 a. 90 c.

COMMUNE DE LEUZE LONGCHAMPS
Terre, lieu dit Campagne du Piron, de 24 a. 30 c. ; — Pré, lieu dit Al Anse au Pré, de 10 a. 30 c. ; — Terre, lieu dit Al Siasse du Baron, de 30 a. 90 c. ; — Jardin, même lieu dit, de 13 a. 15 c. ; — Terre, lieu dit Al Croix, de 2 h. 76 a. 50 c. ; — Autre, lieu dit Somrède, de 10 a. 70 c. ; — Autre, même lieu dit, de 42 a. 40 c. ; — Autre, lieu dit Brovère, de 49 a. 40 c.

COMMUNE D'HANRET
Terre, lieu dit Wagne, de 35 a. 90 c.

COMMUNE DE GHEZÉE
Terre, lieu dit Brâs Meuseau, de 2 h. 5 a. 80 c. 6628

Renseignements et conditions en l'étude.

Banque Immobilière de Belgique
49, boul. Bischoffsheim, Bruxelles
POUR LES Opérations de Bourse
6732 le système des :
COMPTES GROUPEMENTS
(avec répartition mensuelle des bénéfices)
est très intéressant pour le client auquel il procure des dividendes sûrs et appréciables.
Sur demande renseignements détaillés

MALADIES & Soins généraux de la Bouche
Georges ALTMANN
Chirurgien-Dentiste
rue des Dames-Blanches, 22
NAMUR
Consultations de 9 à 5 heures 5007
Fermé le dimanche

Etude de M. Paul JEANMART, notaire, rue Pepin, 3, à Namur

Namur
Lundi 29 juillet 1918, à 11 h., en l'étude, M. Jeanmart vendra à la requête du propriétaire :
1. Une belle maison de commerce, comprenant 14 places, serre, mansarde, et grenier.
2. Une petite maison derrière la précédente, comprenant 7 places, mansardes et grenier.
Jardin avec chacun des bâtiments, gaz, 2 sortes d'eau.
Situées rue d'Hastedon, 29. 6487

Namur
Lundi 29 juillet 1918, à 2 h., Me Jeanmart vendra, requête du propriétaire :
Un bel emplacement à bâtir, sis rue Léoane, de 14 m. de façade et d'une contenance de 486 m2, situé entre les maisons portant les n° 74 et 80. 6578

Namur
Mercredi 31 juillet 1918 à 11 heures, en l'étude, Me Jeanmart vendra, à la requête du propriétaire :
1. Une bonne maison de commerce, formant le coin de la rue Pepin et Dewez, n° 65 et n° 1.
2. Une bonne maison de rentier ou d'employé, rue Dewez, n° 3. — Gaz et eau de la ville. 6575

NAMUR
Mercredi 31 juillet 1918, à 11 h., en l'étude, M. Jeanmart, notaire, à Namur, vendra définitivement :
1. Maison d'employé, rue Fret-Paveche, 27, avec annexe, cour et jardin. Eau ville. Excellent état d'entretien. Occupée par M. Michel, pour 660 fr. l'an, par bail verbal commencé le 1^{er} janvier 1918.
2. Et 3 maisons de rapport, à 3 étages, rue des Moulins, 36, et rue Bord de l'Eau, 5 et 6. — Loyer total actuel : 1900 fr. — Valeur locative : 2400 fr. — Facilités de paiement. 6585

VENTE DÉFINITIVE d'une Belle Propriété
sise à Salzinnes-les-Moulins (Namur)

Mercredi 31 juillet 1918, à 2 heures de l'après-midi, M. Paul Jeanmart, notaire à Namur, procédera en son étude, à la vente publique d'une belle propriété, sise à Salzinnes-les-Moulins (Namur), d'une superficie de 2914 m2 88, et comprenant : maison de maître de construction récente, jouissant de tout le confort moderne, avec gaz, dépendances, écuries, remises, jardin d'agrément et légumier, 50 arbres fruitiers, pièce d'eau, pelouse, verger et serre.
Cet ensemble comporte notamment : salon, salle à manger, bureau, cuisine, salle de bains, véranda, 2 W.C., distribution d'eau, belles pièces à l'étage, mansardes, grenier et grandes caves.
Par sa situation, sur un point culminant, cet immeuble jouit de panoramas les plus beaux et forme un très agréable séjour.
Jouissance immédiate. 6454 1

Mise à prix 39.000 francs.
Pour les conditions et visites de la propriété, s'adresser audit notaire Jeanmart.
Jambes
Jeu 1^{er} août 1918, à 10 h., en l'étude, Me Jeanmart vendra publiquement :
1. Une bonne terre campagne d'Echive, située entre les 2 lignes Dinant et Arlon, d'une contenance de 87 ares ;
2. 6 beaux emplacements de 680 de façade, et contenant 340 m2 chacun. — Situés rue Mezy. 6576

Profondeville
Lundi 5 août, à 1 h., chez Mme Vve Louis, à Profondeville (débarcadère), M. Jeanmart, notaire à Namur, vendra une maison avec écurie, fournil et jardin de 2 ares 71 cent., joignant 2 chemins.
Occupée par M. Alexis Montreux. 6623

Belgrade
Mercredi 6 août, à 2 h. 1/2 précises (arrivées du tram électrique), au café Victor Duhin, à Belgrade, le notaire Jeanmart vendra définitivement en masse ou par lots, une terre, au « Fond Tillois » de 1 Ha 80 a. divisée en 4 portions et occupées par MM. Detry et Pineux, jusqu'au 1^{er} octobre 1918. M. Cressat 1919 et Gillis 1920. — Offres faites respectivement : 500, 2900, 500 et 3680 frs. 6699

Namur et Bouges
Mercredi 7 août 1918, à 11 h., en l'étude, Me Jeanmart vendra, à la requête de M. Bonivert, architecte :
NAMUR
A) 2 magnifiques lots à bâtir, formant le coin du boulevard du Nord et de la rue de la Pépinière, contenant ensemble 501 m2
B) 9 lots, sis rue de la Pépinière, d'une contenance totale de 1558 05 m2 ;
C) Un lot, rue de Balart, de 397 m2, joignant M. Defensa.
BOUGES
D) Maison et jardin, au coin de la montagne de Bouges et du sentier, n° 20, contenant 578 m2 ; E) 2 maisons avec jardin, joignant M. Evrard, ensemble 837 m2 ; F) Un bloc de 5226 m2, Aux Anzes, divisible en 13 lots ; G) Un bloc de 4056 m2, montagne de Bouges, divisible en 19 lots ; H) Un bloc de 1775 m2, divisible en 5 lots, situé même route.
Plans du tout visible en l'étude ou chez le propriétaire, boulevard Cauchy, n° 14. 6577

Namur
Mercredi 7 août 1918, à 10 h., en son étude, M. Jeanmart vendra, à la requête de Mlle Emérance Noël et consorts :
LONGCHAMPS
A) Terre de 22 a. 80 cent., lieu dit « Nacosse ».
2) Terre de 53 ares 10 cent., lieu dit « Nacosse ».

EGHEZÉE
3) Terre de 1 ha. 27 a. 70 cent., lieu dit « Bonfoul ».
4) Terre de 34 a. 70 cent. 6625
Jouissance 1^{er} octobre 1918.

Jambe
Jeu 8 août, à 2 h., en son étude, M. Jeanmart vendra à la requête du propriétaire :
1) Belle maison de rentier avec jardin de 5 ares, façade 7 m., rue de Francquen, n° 50. 6624
2) Un lot de terrain à bâtir, au coin de la rue projetée pour rejoindre la grande rue, façade 31 m., supergée 27 ares 63 cent. 6579

Namur
Jeu 8 août 1918, à 11 h., en l'étude, Me Jeanmart, vendra, en une seule séance :
Une belle maison avec dépendances et jardin, rue de Balart, 91, de 1 a. 50 c., louée 500 fr. 6579

NAMUR
Mardi 13 août, à 11 h., en l'étude Me Jeanmart, notaire à Namur, vendra à la requête du propriétaire. Une bonne Maison avec jardin et serre de 540 m2.
Prompte jouissance. — Grande facilités de paiement. 6698

Lives
Mercredi 14 août, à 2 h., au café Henri Simon, à Lives, M. Jeanmart vendra à la requête de la famille Lamotte :
1) Trois maisons avec jardin, sises à la route de Liège, occupées par MM. Daguille, Antigone et Delforge.
2) Un terrain de 10 ares, constituant un bel emplacement à bâtir, sis à la Meuse. Jouissance à convenir. 6632

Namur
Mercredi 14 août, à 11 h., en son étude, 3, rue Pepin, M. Jeanmart vendra, à la requête de M. Baye.
Une bonne maison de commerce sise rue de l'Hôpital, n° 10, ayant 2 étages, cour, arrière bâtiment, occupée par Mme Vve Wilmar. 6621

Namur
Mercredi 14 août 1918 à 10 h., en l'étude Me Jeanmart, notaire, à Namur, vendra publiquement, UNE BONNE MAISON DE COMMERCE avec arrière bâtiment à 2 étages, située rue de Bruxelles n° 130.
Gaz et eau de la ville. Prompte jouissance. 6696

Sommeire
Jeu 22 août 1918, à 2 h. 1/2 précises, au café Ehen, à Ssoye, à la requête de MM. Alexis Evrard-Staïnier et Devynst-Staïnier, Me Paul Jeanmart, notaire à Namur, procédera à la location publique de 17 Ha. de bonnes terres sous Sommeire et Ohaye.
En masses ou par lots. 6697

A VENDRE
Un terrain situé place d'Armes, à Namur, de 140 m2.
S'adresser en l'étude 6388

A vendre
Petite Ferme et Habitation de Maître, d'une contenance de 7 Ha, aux environs de Namur. Jouissance très rapprochée. 6701

A vendre
Belle propriété avec dépendances, écuries et 95 ares de jardin, aux portes de la Ville. 6700

Etudes de M. Paul JEANMART, notaire, à Namur et Charles de FRANQUEN, notaire à Jambes.

Jambe
Lundi 5 août 1918, à 3 1/2 h., à Namur, au café du midi, boulevard Ad Aquam, à la requête des propriétaires, M. Jeanmart, notaire à Namur et de Francquen, notaire à Jambes vendront définitivement et sans remise :
DEUX BELLES MAISONS
sises à Jambes, avenue des Acacias, 104 et 106. 6620
Valeur locative : 375 et 400 francs

Etudes de Mes Paul Jeanmart, notaire à Namur et Victor Dethise, notaire, à Gerpinnes.

Tarclennes
Mardi 20 août 1918, à 9 h. précises au café Philippe, près de la gare, à Gerpinnes, les notaires susdits vendront en une seule séance en masse et en détail.
161 hectares d'excellentes terres et prairies corps de ferme etc, sous Ahéda (Tarclennes) occupées par MM. Beaulieu et divers, pour location totale de 17.604 frs.
Pour conditions, plans et visite, s'adresser susdits Notaires. 6702

Etude de Maître G. MONJOIE, notaire, à Namur
Vente publique en une seule séance de 4 Bonnes Maisons de Commerce à Namur et Jambes
Jeu 8 août 1918, à 9 1/2 h. du matin, les propriétaires feront vendre publiquement, en une seule séance, par le ministère et en l'étude de Me Georges Monjoie, notaire à Namur, rue Godsfroid, 1 :
VILLE DE NAMUR
1^o Une très bonne maison de commerce portant pour enseigne « A la Bourse », formant le coin des rues de l'Ange et de la Monnaie, des n° 14 16 et 18.
Par sa situation au centre de la ville, dans la rue la plus commerçante et avec un développement de 22 mètres à la rue de la Monnaie, cette maison convient pour toute espèce de commerce ; la construction du nouvel Hôtel de Ville lui apportera encore une plus-value considérable.
COMMUNE DE JAMBES
2^o Une maison de commerce, sise rue du Commerce, 11 et 13 ;

3^o Une autre, sise même rue, 15 ;
4^o Une autre, sise aussi même rue, 17.
Facilités de paiement.
Visites : pour la maison de Namur, les mardis et jeudis, de l'après-midi.
Conditions en l'étude. 6495 2
Vente publique en une seule séance d'une bonne petite Ferme à Velaine-Jambes
Jeu 8 août 1918, à 10 h. du matin, les propriétaires feront vendre publiquement, en une seule séance, par le ministère et en l'étude de Me Georges Monjoie, notaire à Namur, rue Godsfroid, 1
UNE BONNE FERME
située à Velaine, commune de Jambes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, étang, jardin, verger et terres labourables, le tout d'une superficie de 16 hectares 54 ares 82 centiares, actuellement exploitée par M. Emile Monnier. Jouissance rapprochée. — Facilités de paiement. Conditions en l'étude. 6491-5

Propriété à Flawinnes
Jeu 8 août 1918, à 9 h., vente définitive en l'étude de Me Monjoie, notaire à Namur, d'une propriété située à Jaumaux-Flawinnes, comprenant 3 maisons avec dépendances et jardin.
Mise à prix : frs 16 000. — Conditions en l'étude. 6574 4

Belgrade
Jeu 8 août 1918, à 2 heures, au café tenu par M. Dahin, à Belgrade, Maître Georges Monjoie, vendra définitivement, sur une mise à prix de fr. 12 000, une maison avec grand jardin, sise à Belgrade, grand route, n° 24, en face de l'arrêt du tram. 6638 3

BELGRADE
Mardi 13 août 1918 à 10 h., M. Monjoie vendra en une seule séance, en son étude une maison avec grand jardin située à Belgrade, près de l'église, de 12 ares 64 centiares.
Jouissance rapprochée. 6691 3

BELGRADE
Samedi 17 août 1918, à 10 h., M. Monjoie, notaire à Namur, vendra en son étude, en une seule séance :
Un beau terrain à bâtir, sis à Belgrade, rue du Moulin, de 11 ares 40 ca. 75 dix-milliaires.
En masse ou en 2 lots. 6689 3

Salzinnes-Namur
Les propriétaires feront vendre par le ministère et en l'étude de M. Monjoie, notaire à Namur, 16 beaux lots de terrain à bâtir, sis à Salzinnes Namur, savoir :
1. 9 lots situés rue de la Chapelle, d'une contenance totale de 25 ares 88 centiares.
2. 7 lots sis rue Alfred Bequet (route de Namur à Floreffe), d'une superficie totale de 33 ares 45 centiares. En une ou plusieurs masses ou en 16 lots.
Adjudication provisoire : Mercredi 14 août 1918, à 10 heures.
Adjudication définitive : Mercredi 28 août, à la même heure.
Plan et conditions en l'étude. 6690 5

NAMUR
Jeu 22 août 1918, à 10 h., M. Monjoie, notaire à Namur, vendra définitivement et sans remise, en son étude :
2 belles maisons contigües dont l'une de commerce, cotée du numéro 10 et l'autre de rentier, cotée du numéro 11 situées à Namur, boulevard Isabelle Brull.
Mise à prix offerte : fr. 19 000. 6692 4

NAMUR, rue Lucien-Namèche
Les propriétaires feront vendre par le ministère et en l'étude de M. Monjoie, notaire à Namur, une maison sise à Namur, rue Lucien Namèche, n° 1, joignant MM. Wodon et Nolet de Nodwez.
Jouissance immédiate. — Conditions en l'étude.
Adjudications : Provisoire, mardi 13 août 1918, à 10 1/2 h. ; définitive, mardi 27 août, à la même heure. 6693 1

Etude de M. Maurice DELVIGNE, notaire, à Namur
Floreffe
Jeu 1^{er} août 1918 à 10 h. du matin, en l'étude, Me Delvigne vendra publiquement, requête des propriétaires, une belle maison de construction récente, avec dépendances et jardin, contenant 15 a. 75 c., située à Floreffe, en face de la caserne gendarmerie. 6632 2

Sosoye
Vendredi 2 août 1918, à 12 h. précises, au café Ehen à Ssoye, les notaires Delvigne de Namur, et Bocard de Me tet, vendront définitivement requête succession Budart Francoïche : Une maison avec jardin de 10 a. 27 c., à Sosoye ; Un pré de 10 a. 20 c., à Sosoye. 6574 3

Salzinnes-Namur
Mercredi 7 août 1918, à 10 h., en l'étude le notaire Delvigne vendra en une seule séance :
Un terrain, constituant de beaux emplacements à bâtir, avec chemin particulier, fondation pour une maison avec mitoyenneté d'un pignon, l'ensemble contenant 1992 m2 et sis rue Dandumont. 6694 2

A vendre de gré à gré :
1. Plusieurs jolies maisons, situées boulevard d'Omalius ;
2. Vaste propriété, place Wiertz Namur, comprenant maison d'habitation, écuries, remise, atelier convenant pour commerce de gros, ateliers de constructions ou lousgour ;
3. 50 hectares de très bonnes terres, d'un seul tenant, près de Namur ;
4. Jolie maison de rentier, moderne, 2 étages, rue Lucien Namèche, n° 49, à Namur ;
5. Deux autres maisons de rentier, 2 étages, rue Dewez, n° 56 et 58, à Namur.
Pour les conditions, s'adresser en l'étude du notaire Delvigne, à Namur. 6573 0

Etude de M. HAMOIR, notaire, rue St. Aubain, 1, Namur.
JEMEPPE SUR SAMBRE
Mardi 30 juillet, à 2 h., au Cercle catholique, à Jemeppe, requête du propriétaire, vente des biens suivants : 1. Terre, nature prairie, derrière les Wérichets, de 50 a. 50 c., occupée par Camille Robert; 2. Autre, « à la chapelle Ste-Adèle », de 36 a., occupée par François Simon; 3. Autre, « Campagne d'Auvélais », de 64 a., occupée par Joseph Fischelet; 4. Autre, « à la Serte ou Bois carré », de 1 hect. 96 a., occupée par Camille Robert. — Faculté jouissance prochaine. 6653

SPY
Jeudi 1^{er} août 1918, à 2 h., au café Gillard, à Spy, à la route de Moustier, M. Auguste Errard-Lien et enfants feront vendre publiquement une belle maison, dépendances et jardin, à Spy, « aux Gallets ou Trieu de Goyet », de 9 a. 50 c., joignant 2 chemins et M. Guillaume. 6654

BEEZ-SUR-MEUSE
Le notaire Hamoir vendra publiquement en son étude une belle villa avec serres, dépend., jardin arboré et entouré de murs, cont. 15 a. Séjour tranquille et agréable, très belle vue, 2 minutes gare, 10 minutes église. Adj. prov. lundi 5 août; adj. déf. lundi 19 août, à 11 h. en l'étude. — Rens. et permis visite en l'étude. 6655

BOUGES
Lundi 5 août, à 10 h., en l'étude de Me Hamoir, rue St. Aubain, 1, les enfants Dessart-Binon feront vendre définitivement les immeubles suivants, situés à Bouges, savoir :

1. Une maison avec jardin arboré, de 23 ares 70 c., occupée par M. François Bastin. Jouissance 1^{er} mars 1919. Adjudication prov. : 9 900.
2. Une autre maison, avec jardin arboré de 8 a. 60 c., occupée par Mme Philippe. Jouissance 1^{er} mars prochain. Adjud. provisoire : 5 400 frs.
3. Une belle terre, de 35 a. 40 c., occupée par J. Henry. Adjud. prov. : 7 000 frs. Jouissance 1^{er} octobre prochain. 6734

LUSTIN
Mardi 6 août, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, M. Granville Remy fera vendre publiquement, en une seule séance, une maison, avec dép. jardin et verger. Rens. « Aux 4 Arbres », à Lustin, de 12 ares. Jouissance le 1^{er} mars. 6735

SAINT-DENIS-BOVESSE
Mardi 6 août, à 3 h., au café Auguste Berger, rue du No. y, à St-Denis, M. J. B. Massart fera vendre, en une seule séance, une belle maison de commerce avec jardin, à St-Denis, « Nely », de 11 a. 70 c., à l'arrêt du tram. — Jouissance 1^{er} avril 1919. 6656

SAINT-SERVAIS. — Rue des Ecoles
Mercredi 7 août 1918, à 9 h., en l'étude, vente définitive et sans remise d'une belle maison de rentier ou d'employé, avec cour et jardin emmurillé, bien arboré, sise à St-Servais, rue des Ecoles, 35, de 2 a. 70 c.; 2 sortes d'eau et gaz. — Hausse : 10 500 fr. — Plan en l'étude. 6657

NAMUR
Mercredi 7 août, à 10 h., en l'étude de M. Hamoir, les propriétaires feront vendre définitivement :

1. Une belle maison de commerce à 2 étages avec 2 entrées, sise à Namur, coin rue St-Jean et place Chan. Descamps, 29, de 37 cent. Eau, gaz, électricité. — 2. Une maison, avec jardin et emplacement à l'arrière, à Salzinnes-Namur, rue Henri Bès, 109, de 12 ares. En masse ou en 2 lots. — 3. Une autre, avec jardin clôturé, sise rue Henri Bès, 89 (cité Gropper), de 2 a. 65. — 4. et une autre, avec jardin clôturé, sise rue Henri Bès, n° 91 (cité Gropper), de 1 a. 70 c.
Prompte jouissance.
Renseignements et conditions en l'étude du dit notaire Hamoir. 6658

LOYERS
Jeudi 8 août, à 10 h., en l'étude du notaire Hamoir, M. F. Dekoker-Timsoneet fera vendre :

a) Une belle maison, bien arboré, à Loyers, de 28 ares; b) Une autre, avec jardin arboré (à côté de la précédente, de 10 ares. T. es bon état. 20 min. tram. 2 sortes d'eau. Bel ensemble clôturé murs et haies. Jouissance 1^{er} mars. Plan en l'étude. 6659

MOUSTIER-SUR-SAMBRE
Jeudi 8 août, à 3 h., au café J. B. Bernard, place de Moustier, les propriétaires feront vendre les immeubles suivants situés à Moustier-sur-Sambre :

1. Une grande propriété, rue de l'Eglise, avec jardin, de 65 ares, pour rentier ou cultivateur, bon état, 6 pièces bas et 8 à l'étage; jardin bien arboré et emmurillé, de 1 hect., 20 min. de la gare. Jouissance au 1^{er} nov. 1918. — 2. Maison de commerce, av. c. dép. et jardin, place de l'Eglise, de 4 ares, occupée par Clément Pérot. — 3. Autre maison avec jardin, à côté du n° 1, de 3 ares, occupée par M. le curé Desœur. — 4. Autre, avec jardin, de 3 ares, occupée par des réfugiés français. — 5. Autre, avec jardin, de 3 a., occupée aussi par réfugiés. Ces 3 dernières formant groupe à la rue de l'Eglise. — 6. Autre, avec jardin, de 6 ares, au coin de la rue des Ecoles et de la Station, occupée par M. F. Beka. — 7. Autre, avec jardin, de 6 ares, rue d'Horsin, occupée par M. le vicair. — 8. Autre, avec jardin, de 7 ares, rue des Nobles, occupée par M. Denis Motquin. — 9. Autre, avec jardin de 7 ares, à côté précédente, occupée par M. Emile Lamy. — 10. Autre, avec jardin, de 7 ares, à côté précédente, occupée par M. Charles Dupuis. Toutes ces maisons sont pourvues d'installation électrique complète.
Plus amples renseignements aux affiches et en l'étude. 6660

Etudes des notaires HAMOIR et LOGÉ, de Namur.

Pour cause de partage
VENTE PUBLIQUE
de Beaux Immeubles
à Namur, « Saint-Servais, Vedrin et Leuze

Lundi 29 juillet, à 2 h., par le ministère des notaires Hamoir et Logé, et en l'étude du premier, rue St-Aubain, 1, les enfants de feu M. François Derenne-Deldime feront vendre publiquement les immeubles suivants, savoir :

a) **Ville de Namur** : I. Une belle maison de maître avec grands et petits magasins, bureaux, écuries, remise et cour, rue Pepin, n° 7 et 9, contenant 9 a. 45 c.; II. Une maison de rentier ou d'employé, avec cour, rue Pepin, n° 11, cont. 74 c.; III. Une maison de rentier avec cour, rue Pepin, n° 13, cont. 1 a. 40 c.; IV. Une maison de rentier ou d'employé, avec cour et jardin, rue Blondeau, n° 12, cont. 1 a. 65 c.; V. Une maison de commerce avec entrée particulière, formant le coin de la rue des Bouchers, n° 15, et du marché au Foie, n° 18, cont. 46 c.; VI. Une propriété industrielle et d'avenir, appelée communément « Le Casino », au faubourg St-Nicolas, à la rue de Balart, n° 38 à 44, comprenant vastes bâtiments, cour, jardin et pelouse, cont. 60 a. 30 c.; VII. 4 maisons de rentier ou d'employés, avec chacune cour et jardin, rue des Ecoles, à La Plante, n° 31, 33, 35 et 37, cont. totale 10 a.; VIII. Une maison avec dépend. et jardin, faubourg St-Nicolas, rue de Balart, n° 56, cont. 5 a.; IX. Une magnifique propriété d'agrément, à Bomel, entrée par la rue de Bomel, n° 61, et par la ruelle Nanon, appelée « Le Fort », comprenant : maison, serres, jardin, pelouses, bosquet, cont. 80 a.; X. Une maison avec cour, fournil, remise, écurie, autres dépendances et jardin, située à Bomel, à la ruelle Nanon, n° 34, cont. 25 ares; XI. Deux maisons avec cours, dépendances, jardins et une bande de terrain, situées à Bomel, à la ruelle Nanon, n° 54 et 62, cont. 17 a. 85 c.; XII. Une maison à usage de café, formant le coin de la rue de Bomel, n° 35, et de la ruelle Nanon, n° 2, cont. 95 c.; XIII. Un grand jardin à front de la route de Bomel à Vedrin, contenant 52 ares 80 cent.

b) **Commune de St-Servais** : XIII. Une très belle propriété maraîchère, du plus grand avenir, située à Bomel, longeant la ruelle Nanon, n° 60, comprenant : maison avec cour, grange, écuries et autres dépendances, pavillon et terrain maraîchère, avec espaliers, conf. 2 hect. 19 a. 70 c.; XIV. Une propriété maraîchère, située à Bomel, ruelle Nanon, n° 3, comprenant : maison avec cour, grange, écuries, remises, autres dépendances et terrain, cont. 1 h. 50 a.

c) **Namur, St-Servais et Vedrin** : XV. Une propriété maraîchère, située à Bomel, à la rue de Bomel, n° 153, comprenant : maison avec cour, écuries, remises, autres dépendances et terrain, cont. 1 hect. 50 c.

d) **Commune de Leuze** : XV. Un terrain à la route de Louvain à Namur, lieu dit « Crociu », cont. 29 a. 60 cent. — Facilités de paiement. — Frais, 10 p. c. — Plans, conditions et et catalogues en l'étude des dits notaires. 6602

Etude de M. LOGÉ, notaire, rue Pepin, 18, Namur.

SAINT-SERVAIS
Lundi 29 juillet, à 11 h., en l'étude de M. Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, MM. Guisain-Lonnoy vendra définitivement : belle maison avec jardin, route de Gembloux, à St-Servais, joignant le moulin Gillain, solidement construite, 2 étages, grand grenier, confort moderne. 6663

MALONNE
Samedi 2 août 1918, à 10 h., en l'étude de M. Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, MM. Bernard Bastin Lemaître et Antoine Wilkin-Lemaître vendront :

a) Au fond de Malonne : 1. Six belles maisons avec jardins, atelier d'imprimerie; 2. Jardin-emplacements 13 a.; b) Une maison, « au Tombois », avec jardin, 10 a. 40 c.

Prompte jouissance. Grandes facilités de paiement. — Dénier voir affiches. — Plan et lotissement en l'étude. 6517

LUSTIN. — Bord de la Meuse
Vendredi 9 août 1918, à 11 h., en l'étude de M. Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, le propriétaire fera vendre définitivement une magnifique propriété d'agrément et de rapport de 3 h. 45 a., à Lustin (bois, vaste prairie, beaux emplacements pour villa), joignant la grande route montant au village, le chalet Normand de M. le doct. Bribosia et le pensionnat.
Superbe aspect panoramique, vue sur la Meuse, Godinne et Profondeville.
Jouissance immédiate. Plans en l'étude. 6663

Erpent
Samedi 10 août 1918, à 10 h., en l'étude de M. Logé, notaire à Namur, rue Pepin, 18, vente publique d'une propriété, à Erpent, 2 maisons, dépendances, jardin, 8 ares 40 c., joignant la route de Luxembourg, Mortiaux et Kinart. — Prompte jouissance. — Grandes facilités de paiement. 6736

Etude de M. Charles LAURENT, notaire à Godinne.

Le samedi 3 août 1918, à 11 heures, devant la demeure du requérant, à Orchimont, vente publique d'un beau mobilier et de 20 rches en cloches et à cadres avec tout le miel à récolter.
Requête Désiré Paquay. 6715 1

Le jeudi 8 août, à midi, chez M. Célestin Grandjean, à Petitfays, vente publique d'une maison et jardin à Petitfays.
Requête des enfants Buffé-Mesquin. 6716 1

Etude de M. LANGE, notaire à Havelange.

Lundi 5 août 1918, à 2 heures, à l'Hôtel de la Poste, à Havelange, les enfants Petit vendront par M. Lange, une bonne maison avec dépendances, jardin et verger en un ensemble de 26 ares, au Petit-Avin. 6630 2

Le mercredi 14 août 1918, à 1 heure, devant sa demeure, à Jeneffe, M. Florentin Grevesse vendra, par M. Lange, tout son mobilier.
Au comptant avec 10 p. c. 6723 2

Le mercredi 21 août 1918, à 2 heures, hôtel de la Poste à Havelange, Mrs Comblin et Hénau vendront par M. Lange 2 maisons avec jardins de 9 ares chacune et 7 terres mesurant ensemble 3 hectares environ, le tout situé à Bois-Borsu. 5724 2

Le jeudi 22 août 1918, à 2 heures, en l'étude de M. Lange, M. Oscar Trokay vendra une maison et jardin de 9 ares 72 c., sis à Oisogne-Havelange. 6725 2

Etude de M. BRUYR, notaire à Gembloux

GEMBOUX
Lundi 12 août 1918, à 11 h. matin, à l'hôtel Sime, à Gembloux, location publique pour 9 ans d'une terre de 12 hect. 58 ares, à Gembloux, Campagne d'Enée, joignant route Wavre à Trielmont.
En masse ou par lots. 6719 3

SAUVENIERE
Lundi 12 août 1918, à 2 h., au café Eugène Cravillon, à Sauvenière, reg. enfants Cravillon Balza, le dit notaire vendra publiquement :

1. Bonne maison de cultivateur, au Tichon, à Sauvenière, contenant 48 a. 84 c. — Jouissance 1^{er} mars 1919.
2. Terre à Sauvenière, Campagne Pierreuse, de 27 ares, à chemin. — Jouissance 15 septembre 1919. 6720 3

EMINES & DAUSSOULX
Mardi 13 août 1918, à 2 h., à l'hôtel Didi, près station St-Denis, le dit notaire vendra en une séance, 14 hect 73 ares bonnes terres, sur *Emines et Daussoulx*, savoir :

1. Terre « Campagne fond de Vaux », de 7 hect. 29 a. 80 c., joignant chemin Daussoulx à Villers-lez-Neest et Emines. — Jouis. en 1918 et 1919.
2. Terre « Campagne Negigotte », sur Daussoulx, de 7 h. 43 a. 30 c., raccordée à chemin. — Jouis. en 1918.
Plan de lotissement et renseignements, en l'étude de M. Bruyr. 6721 3

ATELIERS & FONDERIES
SEVRIN & MIGEOT, à Auvélais
PIECES DE RECHANGE pour tracteurs, locomotives, moulins, batteries, écrémeuses, pompes, machines et moteurs de tous genres. 6683

Etude de M. CLOSE, notaire à Gedinne.

Lundi 12 août 1918, à Louette-St-Pierre. Requêtes Debraux, Méline Ponein et Gyselinx, vente publique d'une maison, une terre et deux prés. 6722 1

Etude de M. de FRANQUEN, notaire, à Jambes.

Belle Maison rue de la Chapelle
SAINT-SERVAIS
Mardi 6 août, à 10 heures, en son étude à Jambes, le notaire de Franquen, vendra publiquement en une séance.

Une belle maison avec dépendances sise rue de la Chapelle, 9, à Saint-Servais, joignant l'Institut provincial, MM. Deleage et Durieux occupée par M. l'abbé Guisart convient pour rentier employé ou fonctionnaire. Prompte jouissance.
Facilités de paiement. 6570 4

Capitaux à placer sur hypothèques.
S'adr. en l'étude du notaire de Franquen. 5850

Etude de M. ANDRIS, notaire, rue Grandgagnage, 4, Namur

ANNEVOIE
A vendre de gré à gré
Propriété comprenant : pré, verger, terre et bois, lieu dit « Anne Jaucet », de 5 h. 64 a., occupée par Mme veuve Jean-Baptiste Brosse.
Faire offres et prendre renseignements en l'étude dudit notaire. 6334 2

Etude de M. DOCCQ, notaire à Bois-de-Villers

Lundi 5 août 1918, à 2 h., au café Florent Bajart, à Wépion, route de Saint-Gérard, location publique de 13 hectares de terre et d'une pâture clôturée de 10 hectares, à Wépion.
Renseignements en l'étude. 6704 2

Lundi 12 août 1918, à 2 h., au café Pison, à Burnot-Profondeville, location d'un moulin à farine, avec 5 hect. 50 de terre, à Arbre et Bois-de-Villers. 6705 1

Etude de M. A. HERBAY TONGLET, huissier à Walcourt.

Vente publique d'un
beau matériel agricole
A ROGNEE

Mardi 6 août 1918, à 1 heure, par le ministère et à la recette de M. Herbay, M. Ernest Bayet-Taffin, cessant toute culture, vendra publiquement devant sa demeure, à Rognée :

a) Deux gros bœufs de trait;
Une vache récemment vélée;
Trois génisses et taureillons.
Ce bétail est de premier choix et la vente en a été autorisée.
b) Chariots, tombereaux, charrues, extirpateur, doseuse, herbes, rouleaux, binoir, tonneau à purin, pompe à purin, hache-paille, harnais, turbine, accessoires de laiterie, bascule, goreaux et quantité d'autres objets.
Au comptant avec 10 p. c. 6714 2

Etude de M. A. FRANCESCHINI, notaire à Fosses.

Fosses
Lundi 29 juillet 1918, à 3 h., en l'hôtel Piéfort-Biot, M. Franceschini vendra, requête Mme Vve Albert Arneuld et enfants, une belle maison avec jardin, de 5 ares, rue de Bruxelles. 6737

Fosses. — Vente définitive d'un beau verger
Le lundi 29 juillet 1918, à 4 h. 30, en l'étude, Me Franceschini vendra définitivement un beau verger de 4 h. 40 près de la gare de Fosses. Sur une mise à prix offerte de 100,000 fr. 6664

Aisemont. Vente de 12 h. de terrains
Le mardi 30 juillet 1918, à 3 h., au café Gustave Pirlot, à Aisemont, M. Franceschini vendra, en une séance, requête de la propriétaire : 12 hect. de terre d'un tenant, sis à Aisemont, lieu dit « Haie des Monts », joignant à 2 chemins. En masse ou en lots. — Jouissance au 1^{er} oct. 1918. 6738

HAM-SUR-SAMBRE
Mercredi 31 juillet 1918, à 3 h. 30, au café Frédéric Charlier, M. Franceschini vendra belle maison avec jardin, de 9 ares, provenant de la succession Gustave Lambiotte Hordet. 6739

AISEAU
Le jeudi 1^{er} août, à 3 h., en la maison communale, M. Jaquet, à l'intervention de M. Franceschini, vendra définitivement une belle maison avec jardin, de 8 ares 30, appartenant à M. A. Barreau. Adjud. provisoirement : 7 000 fr. 6740

BUZET-FLOREFFE
Vente de 2 maisons
Vendredi 2 août, au café Guillaume, à 3 h., M. Franceschini vendra, en une séance, requête Mme Vve Fidèle Foulon-Boigelot, 2 maisons, sises à Buzet, près l'église, avec jardin de 7 a. 50. 6741

FOSSES (Benri). — Vente d'avoine
Le lundi 5 août, à 2 h., au café Jules Honnay, à Fosses, M. Franceschini vendra, requête M. Ferdinand Dreze Remain, 1 hect. d'avoine, dans 3 terres, au Benoit. — Au comptant. — Autorisée par M. le Kreischef, suivant lettre du 24-7-18. 6742

FOSSES BAMBOIS
Vente d'une terre de 1 hectare 23 ares
Le lundi 5 août 1918, à 3 h., au café J. Maka, M. Franceschini vendra, en une seule séance, requête de Mlle Elise Guillaume, une bonne terre de 1 hect. 23 ares, à « Stierlinhart », occupée par M. Isidore Demanet. 6743

FOSSES BAMBOIS. — Vente de terres
Le lundi 5 août 1918, à 4 h., au café Maka, M. Franceschini vendra, requête de M. Hubert Dubois, une terre-pré, à Bambois-Fosses, de 87 ares, occupée par M. François Gobert et une terre, à « Stierlinhart », de 29 ares, occupée par M. J. Demanet. 6744

Le Roux et Vitruval
Vente de terres et prés
Le mardi 6 août 1918, à 3 h., au café Htp. Ladriil, à Le Roux, Me Franceschini vendra, requête M. Adolphe Maternel-Evrard :

Commune de Vitruval : 1 terre, en lieu dit « Lai de Caris », de 65 a. 30 c.
Commune de Le Roux : 2. Une terre-pré, de 17 a. 83, lieu dit « Grimonpré »; 3. Un pré, dit « Pachis Hubert », de 54 ares 9 c.; 4. Une terre, dite « Rouge terre », de 29 a. 88 c.; 5. Une terre, « au Chausfour », de 20 ares; 6. Un pré, dit « Bouly », de 79 a. 50 c. 6665

Le Roux-Aiseau. — Location de terres
Le mardi 6 août 1918, à 4 h., au café Hipp Ladriil, à Le Roux, Me Franceschini louera publiquement, requête M. A. Maternel :

Sur Aiseau : Une terre de 84 a. 16.
Sur Le Roux : 2 parcelles de terre de 41 ares.
Voir détail aux affiches. 6666

Tamames. — Vente de terres
Le mercredi 7 août 1918, à 2 h., en l'hôtel de ville, requête administration communale de Tamames, M. Franceschini vendra :

1. Une terre, au Bois St-Martin, de 10 ares 10
2. Une autre, au même lieu, de 17 ares. Sur mise à prix de 2.400 fr. 6745

ARSIMONT. — Vente de 2 maisons avec jardin
Le mercredi 7 août 1918, à 3 h. 30, au café J. Laret-Bourg, à Arsimont, M. Franceschini vendra en une séance, requête M. Emile Lorand-Bourg, d'Auvélais, un bâtiment de 2 demeures, avec terrains de 23 ares, sis rue Basse, convenant pour cultivateur. 6746

AUVELAIS. — Vente d'une terre
Le jeudi 8 août, à 2 h., en la maison communale, M. Franceschini vendra, à la requête de l'administration communale d'Auvélais, une parcelle de terre en lieu dit « Seuris », de 13 ares 77 c. 6747

ARSIMONT-AUVELAIS-FALISOLLES
Location de 3 hectares de terres et prés
Le jeudi 8 août 1918, à 3 h., au café J. B. Barlier, à Arsimont, M. A. Franceschini exposera en location publique, requête de MM. Jean-Clément Bruyr, bourgmestre, et Joseph Dubois-Bruyr :

15 parcelles de terres et prés, d'une contenance de 3 hectares 11 ares sur Auvélais, Arsimont et Falisolles, pour en jouir les 1^{er} octobre et 1^{er} novembre 1918.
Détail aux affiches. 6748

Auvélais (Vacherie)
Vente de cinq maisons avec jardin
Le vendredi 9 août 1918, à 3 h., au café Joseph Charlier, à Auvélais, Me Frances-

chini vendra, en une séance, requête enfants Charlier-Lambert :

2 maisons contiguës avec jardin, de 7 ares 20 centiares; — 3 autres maisons avec jardins de 13 a. 80 c.; le tout, sis à Auvélais (Vacherie). 6667

Fosses-Bambois. — Vente de 2 prés
Le mardi 13 août 1918, à 3 h., au café J.-B. Crépin, M. Franceschini vendra :

a) Requête de M. Emile David : un pré de 25 ares, sur Bambois. — b) Requête M. Charles Mourcy : un pré de 25 ares, sur Bambois, joignant le précédent. 6668

Etude de Maître ENGLEBIENNE, notaire à Meux.

SAINT-DENIS
Lundi 29 juillet 1918, à 2 h., au café tenu par M. Charles Annoye, à St-Denis, M. Englebiennne vendra publiquement à la requête des enfants Gruselle Grognet, de St-Denis :

Une parcelle de terre à St-Denis, en lieu dit « Cannevaux », d'une contenance de 22 a. 70 cent.
Entrée en jouissance immédiate. 6717 1

Etude de M. Ernest Wérotte, notaire à Andenne.

Le lundi 5 août 1918, à 2 h., chez M. Joseph Mathy, cafetier à Jallet, le notaire Wérotte vendra publiquement, une maison avec dépendances, grange, terres et prairie le tout contenant environ 3 hectares situés à Gœsnes. 6718 1

Etude du Maître Eugène MARSIGNY, notaire à Ohey.

Vente publique d'une bonne maison et d'une excellente terre à Gesves.

Le lundi 29 juillet 1918, chez M. Camille Medave à Gesves, à 2 heures de relevée, les enfants Modave Antoine feront vendre publiquement par le ministère de M. Marsigny, notaire à Ohey :

1. Une belle et bonne maison, atelier, écurie, grange, dépendances et jardin, ensemble à Brionsart d'environ 46 ares;
2. Excellente terre au même lieu d'environ 61 ares.
Jouissance 1^{er} mai. 6706 1

Siôt après la vente ci-dessus, vente d'un magnifique secrétaire ancien en vieux chêne. 6707 1

Vente publique de belles avoines sous Evelette et Haillet

Le vendredi 9 août 1918, à 3 h., chez M. Sépulchre-Derenne, à Evelette, Madeleine Virginie Marion du dit lieu fera vendre publiquement par le ministère de M. Marsigny, notaire à Ohey :

1. 73 ares avoine aux Harlettes sous Haillet.
2. 56 ares avoine à Flennise sous Haillet.
3. 35 ares avoine à St-Germain, sous Evelette.
4. 50 ares avoine au même lieu.
Provincial Erste Kommission, 22 juillet 1918, n° 8053/18. 6708 1

VENTE PUBLIQUE DE BOIS à Haillet

Le lundi 12 août 1918, à 1 h., en la salle communale de Haillet, l'administration de cette commune fera vendre publiquement par M. Marsigny, notaire à Ohey :

25 marchés de futaie et baliveaux au fond de Bologne;
Divers marchés perches de sapins, aux vieilles tailles.
Autorisation de M. le Référendaire général du 24 avril 1918. 6709 1

Vente de BESTIAUX à Ohey

Le mardi 13 août 1918, à 2 h. de relevée M. François Puffet, d'Ohey, fera vendre devant la demeure, par le ministère de M. Marsigny, notaire à Ohey :

1. Trois excellentes vaches;
2. deux taureaux;
3. Trois veaux de un an.
4. Deux moutons. 6710 1

LOCATION PUBLIQUE d'excellentes TERRES sous Ohey et Haillet

Le mardi 13 août 1918, à 4 h., chez M. François Renglet, à Ohey, M. Puffet-Boulton fera louer publiquement pour en jouir le 1^{er} octobre prochain par le ministère de M. Marsigny, notaire à Ohey :

1. Environ 6 hectares au bois de Walery, sous Ohey;
2. Environ 1 h. 25 ares au bois de Haillet, sous Haillet. 6711 1

Vente publique d'une maison avec jardin à Pourraing (Assesse)

Le vendredi 23 août 1918, à 2 h., chez M. Charles Lefebvre, à Gœves, M. Isidore Dokir fera vendre publiquement par le ministère de M. Marsigny, notaire à Ohey :

Une maison, étable, grange, four, dépendances et jardin, ensemble sis à Pourraing (Assesse) d'environ 12 ares 50 centiares. 6712 1

Vente publique d'une Maison avec jardin à Gesves

Le vendredi 23 août 1918, à 4 h., chez J.-B. Cotison, aux Forges, Gesves, pour la Société anonyme des Carrières de grès, M. Marsigny, notaire à Ohey, vendra publiquement en une seule séance :

Une maison avec dépendances, jardin et verger plantés de 50 arbres fruitiers, ensemble de 33 ares sis à Insafenda, commune de Gesves. 6713 1

Hôtel des Ventes Saint-Loup
25-27, rue du Collège, Namur
Direction : E. FALMAGNE

Les lundi 29 et mardi 30 juillet 1918, à 2 h. de relevée, en l'Hôtel des Ventes St-Loup, vente publique d'un nombreux mobilier, partie de Bourgeois, mobilier de café, charrettes à bras, linges divers, chaussures, etc., 25, rue du Collège, Namur.
Au comptant avec 10 p. c. 6733 1